



Déclaration de conformité UE



Nous déclarons ici que les appareils décrits ci-après, dans les configurations mises en circulation, répondent aux exigences des directives UE en vigueur, aux normes de sécurité UE et aux normes UE spécifiques aux produits.

Appareils (machines) - configuration:

Producteur d'air chaud pour l'utilisation avec brûleur-ventilateur à mazout séparé

Série / gamme:

HTL 80, HTL 170, HTL 400, HTL 200 EC, HTL 250 EC

N° de série / de gamme:

600..., 1377..., 1378..., 1687..., 1688...

Nom du fabricant et nom du responsable CE:

REMKO GmbH & Co. KG

Klima- und Wärmetechnik

Im Seelenkamp 12

D - 32791 Lage

Normes appliquées: (Normes EN harmonisées)

DIN EN 13842:2004-10 - Générateurs d'air chaud à convection forcée fonctionnant au fioul domestique - Fixes et transportables pour le chauffage des locaux

DIN EN 55014-1:2021 - Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : émission

DIN EN 55014-2:2021 - Compatibilité électromagnétique - Exigences relative aux appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité - Norme de famille de produits

DIN EN IEC 61000-3-2:2019-12 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils < ou = à 16 A par phase)

DIN EN 61000-3-3:2020-07 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

Réglementations en vigueur (directives UE)

Richtlinie 2014/30/EU - Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique

Richtlinie 2014/35/EU - Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

Lage, 01. Août 2023
REMKO GmbH & Co. KG

Toni Kratzel,
La gestion

Lage, 01. Août 2023
REMKO GmbH & Co. KG

Représentant autorisé
Wilhelm Hieb,
chef de produit chaleur